

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. YURKO—ON DEMANDE UNE MODIFICATION AU *FEUILLETON*

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, hier, j'ai invoqué le Règlement pour demander à faire inverser l'ordre des motions inscrites au *Feuilleton* à mon nom. Hier, le leader parlementaire du parti conservateur a fait valoir qu'un député indépendant n'avait peut-être pas le droit de modifier l'ordre de ses motions. Le leader parlementaire suppléant pourrait-il maintenant nous dire quelle est sa décision et ce qui la motive?

Mme le Président: Si le député veut demander à nouveau, comme il vient de faire, je pense, que l'on inverse l'ordre de ses motions, je redemanderai à la Chambre si elle donne son consentement unanime aux changements demandés par le député d'Edmonton-Est. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Mme le Président: Le député n'a pas obtenu le consentement unanime de la Chambre pour inverser l'ordre de ses motions.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, à propos des avis de motion du gouvernement, je peux dire, et mes collègues le confirmeront certainement, qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion ci-après:

Que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit habilité à examiner les profits des banques à charte.

Que l'on modifie la motion en y ajoutant ce qui suit:

«Et que le comité soit habilité à retenir les services d'experts dont il a besoin.»

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, je peux vous confirmer que notre parti est tout à fait d'accord pour que ce comité parlementaire examine la politique à l'égard des taux d'intérêt ainsi que les profits des banques à charte. Le leader du gouvernement à la Chambre nous a confirmé tout à l'heure ainsi qu'à la Chambre, je crois, qu'on donnerait à ce comité le mandat le plus vaste possible. Nous sommes d'accord pour ajouter à la motion la possibilité d'embaucher du personnel.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, le consentement unanime, qui est évidemment accordé, concerne une motion demandant la tenue d'une enquête. En fait, non seulement la tenue d'une enquête fait l'unanimité, mais elle est vivement souhaitée par les députés de mon parti.

Finances, commerce et questions économiques

Je suis déçu, je dois l'avouer, que nous n'ayons pu convaincre le leader du gouvernement à la Chambre et le leader du parti conservateur à la Chambre de proposer également un examen des lois fédérales portant sur d'autres questions, ce qui nous semblait essentiel à la tenue d'une véritable enquête. Toutefois, mes deux collègues ont fait savoir que, à leur avis, le comité pouvait demander à se déplacer et aurait probablement l'occasion de le faire, si le besoin s'en faisait sentir, et pourrait tenir des audiences publiques. Connaissant la finesse de mon collègue, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), je sais que nous arriverons à trouver un moyen, au cours des délibérations du comité, d'étudier la complicité du gouvernement fédéral dans l'établissement de la politique bancaire des taux d'intérêt élevés, qui a rapporté des profits excessifs.

M. Lewis: Madame le Président, je tiens seulement à souligner que c'est le leader du gouvernement à la Chambre qui a parlé de déplacements. Nous n'avons, pour notre part, jamais mentionné la question en ce qui concerne les enquêtes de ce genre.

M. Pinard: Madame le Président, le comité s'organise comme il l'entend. S'il désire présenter un rapport provisoire pour demander la permission de se déplacer, comme je l'ai dit au député, on envisagera sérieusement cette possibilité. En attendant, le comité décidera quel objectif il va poursuivre tout d'abord. Ses attributions sont suffisamment larges pour permettre un débat très sérieux sur les problèmes soulevés par le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Par conséquent, je demande à la Chambre de consentir à l'unanimité à adopter sans débat la motion que je viens de lire.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, je voudrais une explication. Dans sa motion, le leader parlementaire, emploie les termes «banques à charte du Canada». Il se souvient peut-être que bien des banques peuvent s'être constituées depuis la dernière réforme bancaire. Il y a déjà de 30 à 40 banques constituées en vertu de lettres patentes. Ces banques étaient-elles considérées comme des banques étrangères établies au Canada avant la réforme bancaire et par conséquent, seront-elles laissées de côté par le comité?

M. Pinard: Madame le Président, je crois que les attributions du comité sont très larges. Nous n'avons pas l'intention de limiter son mandat à la Chambre des communes. Le comité étudiera la question et il prendra une décision à ce sujet. S'il juge bon, pour plus de clarté, de venir réclamer des pouvoirs supplémentaires ou des attributions plus précises, nous étudierons la question. Mais à ce stade-ci, je crois que les attributions sont assez larges pour inclure les bénéfices des banques à charte et, je suppose, des banques dont mon honorable collègue vient de parler.

● (1520)

(La motion est adoptée.)